

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 97

présenté par

M. Emmanuelli, M. Vidalies, M. Dufau, M. Rousset, M. Cahuzac, M. Idiart, M. Sapin,  
M. Jean-Louis Dumont, M. Carcenac, M. Claeys, M. Cacheux, M. Baert, M. Launay,  
M. Bourguignon, M. Bapt, M. Balligand, M. Habib, M. Vergnier, M. Muet, M. Nayrou, M. Rodet,  
M. Gorce, Mme Andrieux, M. Pajon, M. Lemasle, M. Terrasse, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant :**

I. – Sont ouverts et annulés au ministre de l'agriculture et de la pêche, pour 2009, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, s'élevant au montant de 2 000 000 euros, conformément à la répartition par mission donnée à un état B'' annexé à la présente loi.

## État B''

Répartition des crédits supplémentaires ouverts et annulés pour 2009  
par mission et programme au titre du budget général

## BUDGET GÉNÉRAL

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires accordées (en euros)	Crédits de paiement supplémentaires ouverts (en euros)	Autorisations d'engagement annulées (en euros)	Crédits de paiement annulés (en euros)
<b>Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 000 000	2 000 000	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0	2 000 000 0	2 000 000 0
<b>TOTAUX</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une indemnisation des dégâts et pertes subis par le secteur agricole suite à la tempête Klaus.

En effet, sur la seule région Aquitaine, les pertes sont estimées à 100 millions d'€. 60 millions d'€ concernent les productions animales et 40 millions d'€ ont touché le secteur des productions végétales.

Pour le seul département des Landes, le programme pour faire face aux pertes et dégâts s'élève à 57,5 millions d'€, dont 24,5 millions d'€ non assurables.

En conséquence, les mesures actuelles annoncées par le Ministre de l'Agriculture de 25 millions d'€ sont insuffisantes pour répondre à l'ensemble des dégâts et mesures d'urgence à prendre vis-à-vis de la profession agricole.

Le présent amendement propose ainsi de mettre en œuvre 2 millions d'€ au titre de la main d'œuvre d'urgence en vue du dégagement des sites de production agricoles actuellement

---

endommagés par la tempête et encombrés d'arbres tombés, et dont l'activité est aujourd'hui considérablement diminuée.

Pour cela, il convient donc de majorer de 2 millions d'euros les crédits du programme « Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires » pour abonder de la même somme l'action n°12 « Gestion des crises et des aléas de la production » afin de financer la main d'œuvre d'urgence nécessaire sur les sites de production.

A contrario, 2 millions d'euros de crédits de fonctionnement du programme « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » seraient minorés de l'action n°1 « Moyens de l'administration centrale ». Les crédits de ce dernier programme paraissent avoir été surdotés, dans la mesure où le gouvernement lui-même compte en annuler une partie.